

DECISION N° 2026-017/AP du 12/02/2026
Pôle Famille, Loisirs et Vie culturelle

8. Domaine de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel ;

DECIDE

■ **Article 1 :**

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

– Du samedi 23 mai 2026 au mardi 26 mai 2026.

Exposition dans le cadre de la Fête de l'Estampe « *Nature évanescence* », en partenariat avec l'École d'Art de Douai, proposée par Madame MAZUR Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars - 59220 Denain, visible du samedi au mardi de 14h à 18h.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

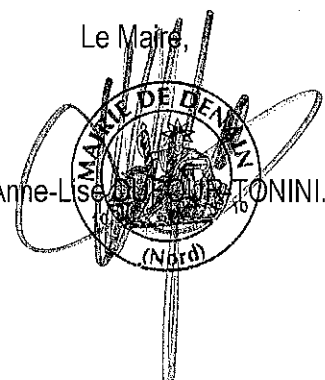
Les droits d'inscription à l'événement s'élèvent à 45 €.

■ **Article 2 :** Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

■ **Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 12 février 2026.

Le Maire,

Anne-Lise  TONINI.
(Nbrd)

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire